

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Antoine Galvani – SAMPL CGT

Romain Baret - SAMPL CGT

François Bourcier - SNMS

Employeurs

Julie Mestre – AFO / Les Forces Musicales

Emmanuelle Nonet –SCC

Camille Chabanon - FEVIS PROFEDIM

Sophie Présumey – SYNDEAC

Marie-Caroline Guérard – Fédération des arts de la rue

Julie Duchènes - Regroupement des compagnies de danse en AURA

Anne-Hélène Maussier – les Quinconces

Hugo Frison – Théâtre de Die, Groupe des 20– Théâtre de Die, Groupe des 20

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA

Anne-Laurence Chambon – Grand Bureau

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Camille Wintrebert – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

DETAIL DES ECHANGES

Formalisation de préconisations en matière de soutien à la production et à la diffusion

Des petits groupes se sont constitués en amont de la réunion pour travailler à l'établissement de préconisations précises. Ces préconisations ont vocation à être discutées dans le cadre de cette réunion.

GROUPE 1 - Soutien à la diffusion

PROPOSITIONS

- 1- Coupler aide à la production et aide à la diffusion sur deux ans
- 2- Subventionner la série dans un même lieu (Aide au déficit)
- 3- Subventionner la tournée (modèle APSV)
- 4- Soutenir l'auto-diffusion dans des lieux sans licence
- 5- Aider à la visibilité des cics régionales dans les festivals internationaux
- 6- Aider les lieux pour des spectacles en déficit
- 7- Renforcer l'aide aux festivals
- 8- Mieux communiquer sur tous les types d'aides

RETOURS / ECHANGES

Antoine Galvani – SNAM CGT considère que coupler l'aide à la production et à la diffusion, ou subventionner les séries s'adressent plus aux cics de théâtre. Dans la musique, on a plus besoin de diffusion que de production. Ces deux dispositifs risquent de s'adresser à des équipes déjà très structurées qui captent déjà beaucoup de subventions (cf CNM qui impose la nécessité de déjà 5 dates programmées > dans certains secteurs, il est difficile d'anticiper autant)

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau dit ne pas concevoir d'aide à la production sans un minimum de diffusion, surtout en musique. Il est important que ce soit le producteur qui continue d'engager le plateau artistique (Le GIP café culture, qui rémunère directement les artistes, n'est pas pris en compte dans dates de diffusion, cela ne permet donc pas d'obtenir des subventions.

Camille Chabanon - FEVIS / PROFEDIM attire l'attention sur un éventuel effet d'aubaine qui nuirait aux équipes artistiques dans le cadre de l'auto-diffusion. L'objectif de ce dispositif est bien d'aller vers d'autres lieux, qui n'ont pas d'équipes de programmation : ces équipements pourraient servir aux équipes artistiques.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau : attire de son côté l'attention sur les anciens lieux de culte dans les communes rurales, souvent sous-utilisés par les mairies.

Antoine Galvani – SAMPL CGT fait part de ses réserves sur l'autodiffusion. Cela s'adresse à des lieux qui ne programment pas habituellement, or, le GIP café culture répond à cela (une réflexion est en cours pour étendre le dispositif à d'autres types de lieux). Mieux vaut soutenir cette façon de faire, plutôt que de dédouaner les programmeurs en mettant tout le travail logistique sur le dos des équipes artistiques.

Romain Baret - SAMPL CGT ajoute qu'il est normal qu'on ne puisse pas mettre les dates du GIP dans les dossiers de subventions, sinon il y aurait un double financement. Pour les lieux ne bénéficiant pas du GIP, il existe une aide du FONPEPS pour les petites jauges.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau dit préférer engager elle-même les artistes, et donc faire appel au FONPEPS plutôt qu'au GIP.

Antoine Galvani – SAMPL CGT explique que la CGT défend l'emploi direct. Concernant le couplage des aides, il indique que les spectacles ont besoin d'être construits et tournés sur un temps long. Il n'est pas simple d'avoir déjà des dates de tournée quand on est en création.

Marjorie Glas (COREPS) demande si le couplage tel que défini dans le dispositif signifie nécessairement que l'aide à la production est conditionnée à de la diffusion.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA explique que chaque aide à la création aux Cies devrait intégrer une enveloppe sur la diffusion sur deux ans, pour éviter d'avoir à créer un nouveau spectacle et faire des demandes chaque année (cette aide pourrait être utilisée pour embaucher un chargé de diffusion).

Antoine Galvani – CGT Spectacle : demande donc si cela signifie que la diffusion n'a pas à être totalement arrêtée au moment de l'aide à la création.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA : explique qu'il faudrait présenter une date de 1^{ère} et une stratégie de diffusion pour demander l'aide. Le versement de l'aide pourrait se faire en deux temps.

François Bourcier – SNMS a l'impression que cette aide va revenir aux structures : quid des artistes ou des techniciens ? L'espace-temps de la création n'est pas reconnu.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA : propose qu'une partie de l'enveloppe soit utilisée pour développer la stratégie de diffusion du spectacle. C'est en effet destiné à la Cie, mais cela permet de donner de la visibilité au spectacle.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau ne voit pas comment on peut aider directement les artistes ou les techniciens. Ne faut-il pas une structure qui porte le projet ?

François Bourcier – SNMS : répond qu'il arrive que les cies mettent l'argent ailleurs que sur les salaires. Beaucoup de cies ont utilisé les aides pour faire de nouvelles créations, louer des lieux, sans prendre en compte le salaire des artistes.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau explique qu'il y a une obligation de justifier du brut engagé pour les aides SPEDIDAM ou ADAMI. On peut imaginer de conditionner ces aides au versement de salaires, donc de les flécher sur l'emploi.

Antoine Galvani – SAMPL CGT considère que cela doit en effet faire partie des critères. Par ailleurs, quand des spectacles vendus aux diffuseurs, des habitudes ont été prises de payer des cessions qui ne couvrent pas le coût des salaires : il devient difficile pour les artistes non subventionnés d'obtenir une rémunération correcte.

Camille Chabanon – FEVIS / PROFEDIM considère qu'il est nécessaire d'avoir le point de vue des élus par rapport aux lieux sous exploités. Quel serait leur intérêt pour les investir, les mettre à disposition ?

Marjorie Glas (COREPS) précise qu'il faudrait peut-être ajouter des mises en garde dans cette préconisation de soutien à l'autodiffusion afin d'éviter les effets d'aubaine.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA trouve que ce dispositif doit être soumis à évaluation. Les aides à l'autodiffusion doivent être argumentées (présence sur le territoire, nécessité, il n'est pas question de juste louer des salles)

Marjorie Glas (COREPS) rappelle que pour la DRAC et la Région, il n'y a pas de prise en compte des dates auto-diffusées dans les dossiers d'aide : faut-il faire entendre cette nécessité ?

Romain Baret - SAMPL CGT rappelle que l'aide aux petites jauges FONPEPS peut être mobilisée pour des lieux de culte

Antoine Galvani – CGT Spectacle ajoute que les dispositifs du FONSAT (emploi direct par des lieux qui ne font pas de spectacle) et des paniers artistiques (emploi direct) existent déjà. L'aide à l'auto-diffusion fait un peu doublon.

Camille Chabanon - FEVIS PROFEDIM précise que ce dispositif vise plutôt les équipements déjà équipés, mais pas exploités.

Romain Baret - SAMPL CGT répond qu'ils sont aussi éligibles s'ils ont des PV de sécurité

Julie Mestre AFO / LFM mentionne les lieux laissés à l'abandon dans quartiers QPV, ou en milieu rural : c'est là que l'auto-production se fait. Avec l'orchestre des Pays de Savoie, quand il y a autoproduction, c'est pour compléter une série de concerts, dans une notion d'intérêt général.

Romain Baret - SAMPL CGT: répond que dans ce contexte, la compagnie ou l'orchestre peut demander le FONPEPS (aide APAJ).

Anna Delaval - SCC intervient pour dire que le plan chapiteau permet aussi de sortir de cette idée des petites salles : il mêle toutes les collectivités pour s'implanter à long terme sur un milieu rural (diffusion, action culturelle...). Cela pourrait faire partie des préconisations. Le dispositif n'est pas encore en place dans les régions, mais il est dans l'intérêt des collectivités.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau reprend la parole pour dire que tous les lieux n'ont pas le PV de sécurité. Par ailleurs, APAJ ne prend en charge qu'une petite partie du coût plateau, et ne permet pas de prendre des risques en tant que producteur.

Antoine Galvani – CGT Spectacle : précise que la CGT ne portera pas d'opposition frontale sur l'aide à l'auto-diffusion, mais souhaitait noter les réserves qui sont les siennes.

Groupe 2 - STRUCTURATION DES EQUIPES / EMPLOI

PROPOSITIONS

- 1- Aide à la pérennisation des postes support (aide à l'emploi permanent et à la mutualisation)
- 2- Prise en compte de la réalité de l'emploi dans les aides : aide à l'emploi artistique hors temps de création notamment)
- 3- Prise en compte de la masse salariale dans les aides publiques (comprenant le travail administratif)
- 4- Inciter à la prise en compte des salaires dans les aides à la résidence

Le groupe fait part de ses question concernant les points suivants qui avaient été évoqués lors d'une précédente réunion :

- Existence du délai d'existence juridique d'une structure : pourquoi le supprimer ? ce délai permet d'avoir du recul sur la solidité d'une structure.
- Soutenir les travailleurs précaires, oui, mais selon quelle échelle ?

RETOURS / REMARQUES

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA revient sur la proposition de prise en compte de l'emploi intermittent pour les temps de recherche : la réglementation est très limitante, aussi pour l'EAC. On demande d'intervenir en tant qu'artiste, mais on n'a pas de rémunération en tant qu'artiste. Il faut reconnaître l'emploi en termes de direction artistique : tout le monde sait que les artistes dirigent les cie, mais ils ne sont pas reconnus comme tels. Or, les subventions DRAC sont versées à un direction artistique bien particulière. La réalité des pratiques est occultée.

Camille Chabanon - FEVIS / PROFEDIM est d'accord, sur les équipes permanentes, pour mieux valoriser la quote part des équipes supports dans les aides au projet

Julie Duchènes - Regroupement des compagnies de danse en AURA appelle à une certaine vigilance sur les métiers supports : quand les postes sont mutualisés, les charges de travail explosent, en raison de la superposition des échéances.

Marjorie Glas (COREPS) ajoute, concernant la mutualisation, qu'elle ne protège pas du harcèlement, du burn-out. Il faut interroger la qualité de vie au travail, aborder le suivi de carrières, etc.

Groupe 3 - RESIDENCES, RECHERCHE, CONDITIONS DE PRODUCTION, SOUTIEN A L'EMERGENCE

PROPOSITIONS

- 1- Aide à une cie tutrice / à un système de compagnonnage
- 2- Objectiver les critères de l'émergence (par exemple, on est émergent jusqu'à la 3^e création)
- 3- Soutien aux 1^e parties
- 4- Favoriser le temps long sur un territoire
- 5- Axer le soutien davantage sur les lieux intermédiaires et indépendants plutôt que sur les lieux conventionnés
- 6- Soutien à l'émergence par un système de soutien à la création et à la diffusion pour les équipes non repérées

RETOURS / ECHANGES

Antoine Galvani – SAMPL CGT distingue l'émergence des cie de celle des artistes : cela est plus sain pour ne pas tomber dans le jeunisme. Il se dit par ailleurs plutôt opposé à une aide à la résidence aux cie plutôt qu'aux lieux.

Sophie Présumenty – SYNDEAC propose qu'il y ait des aides sur des projets de cie plutôt que sur la création, pour ne pas que le calendrier de la cie soit déterminé par les délais de subventions.

Groupe 4 - COOPERATION / ESPACES DE DIFFUSION

PROPOSITIONS

Julie Duchènes - Regroupement des compagnies de danse en AURA revient sur les différents points travaillés par le groupe.

Interconnaissance : mieux se connaître, espaces de discussion, dynamiser les réseaux :

- Rencontres en AURA pour tous les professionnels, collectivités, de façon itinérante
 - présentation de dispositifs de financement, de réseaux, ateliers
 - rencontres entre programmeurs et cie, sans enjeu de diffusion : espaces informels, conviviaux, présentations libres de cie

Soutenir les coopérations existantes, optimiser les mobilités :

- impulser des coopérations entre des acteurs d'un même territoire, des structures qui n'ont pas de lieu, pour diffuser des artistes (type Format Danse)
- Encourager les résidences missions : CTEAC, conventions locales, etc. Temps long nécessaire pour faire du maillage, veiller à mêler action culturelle, création et diffusion, et inclure la cie comme un véritable partenaire de la résidence. Inclure un chargé de mission du territoire pour le travail de maillage territorial > ce travail ne peut pas reposer uniquement sur la cie
- Impulser des solidarités entre lieux : ex Réseau Renard. Mise à disposition de compétences
- Instaurer des artistes associés dans scènes conventionnées
- Mieux encadrer cette relation artistes associés / lieux > capitaliser sur les compétences de chacun
- Mieux encadrer la présence de cie ou d'artistes sur un territoire > échange avec les équipes du lieu, avec les publics.
- Favoriser les diffusions mutualisées entre différents lieux d'un territoire.

Elargir la diffusion :

- Plan chapiteau : pousser les murs des théâtres
- Soutenir la programmation hors les murs
- Encourager les saisons culturelles départementales. Créer une cartographie des collectivités volontaires pour mettre à disposition des espaces

Créer des comités de programmation dans les lieux :

- Encourager la concertation et la démocratie > rendre acteurs les publics
 - Comités de jeunes (Derrière le Hublot, Villeurbanne capitale de la culture, Avignon enfants à l'honneur, Momix Prix du public)
 - Développer comités culturels dans les communes : mieux se connaître entre élus et équipes artistiques sur un territoire
 - Comités de programmation dans les lieux plus larges (artistes associés, membres de l'équipe), éviter la sursollicitation d'une seule personne
 - Cartes blanches aux cie invitées ou associées > émergence, 1ères parties

RETOURS / ECHANGES

Camille Chabanon - FEVIS PROFEDIM considère qu'il faudra faire la suture entre les préconisations d'un groupe à l'autre

Hugo Frison – Théâtre de Die, Groupe des 20 revient sur les artistes associés dans les scènes conventionnées : cela n'est pas compatible avec le budget artistique. C'était l'intention de départ au théâtre de Die qu'il dirige, il voudrait une présence sur le territoire, mais comment préserver aussi une forme de diversité des propositions avec un budget aussi réduit ? La création d'une sorte de SCIC est actuellement en réflexion pour avoir une place de chapiteau, permettre des accueils de chapiteaux en auto-production. Cela permettrait d'écrire un projet artistique ensemble avec le territoire, les cie, la collectivité. Il regarde avec attention les plans chapiteaux.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA demande s'il existe des aides spécifiques aux associations d'artiste.

Hugo Frison – Théâtre de Die, Groupe des 20 répond que les aides à la résidence sont sur 3 ans, mais qu'il s'agit de petites sommes (entre 10 et 15 000 euros) et limité dans le temps. L'idée des appels à projets sur des projets de recherche avec des cie locales est très intéressante car cela permet des propositions in situ.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA ajoute que pour les artistes, une résidence longue permet d'installer un travail, un A/R avec l'équipe du lieu, de gagner en maturité, en visibilité, en expérience, en réseau. Elle insiste sur la notion de maison, d'un lieu où travailler, en dehors de la dimension du financement.

François Bourcier – SNMS insiste sur l'avantage d'être accompagné longtemps : cela permet de travailler sur un lien social avec le territoire, les publics, les spectateurs. Le lien est beaucoup plus puissant. Le problème est que cela bloque d'autres cie, mais cela permet un travail en profondeur. Parfois un an, c'est trop court, on survole.

Hugo Frison – Théâtre de Die, Groupe des 20 s'interroge sur l'ancrage des cie : il est souvent compliqué d'associer une cie installée à distance.

Prochaine réunion

Prochaine étape : synthèse des préconisations par Marjorie, discussion sur la base de la synthèse et stratégie de diffusion de ces préconisations.

Une rencontre Professionnelle est organisée par l'agence le 12 septembre au Théâtre de la Renaissance (Oullins) et intitulée « Vers de nouvelles relations dans les circuits de production ? ». Ce pourrait être une occasion de visibiliser les travaux du groupe.